



CHARTRE DE L'AIDE A LA REUSSITE PERSONNALISEE

ARP

De 16h20 à 17h10, heure d'aide aux devoirs.

Groupe d'élèves avec un professeur.

En priorité réservé aux élèves qui ont besoin d'aide pour faire le travail personnel.

L'élève s'engage à :

- = Etre ponctuel et assidu.
- = Marquer les devoirs sur mon agenda.
- = Amener mes affaires pour travailler.
- = Travailler en silence en tenant compte des consignes.
- = Respecter les adultes et les autres élèves.

Aucun élève ne peut se lever ou s'absenter sans autorisation de l'adulte.

Pour les internes le passage aux casiers doit s'effectuer sur les horaires de 11h45 à 13h25.

Le respect de cette chartre participe à la mise en place d'une aide aux devoirs efficace, dans l'intérêt de tous. Si l'élève ne respecte pas son engagement, nous nous autorisons à y mettre fin.

1. Champ d'application du contrat

Ce contrat s'applique à tous les élèves du collège Jean Cassaigne de Mont de Marsan. Il est susceptible d'évoluer en fonction des demandes et/ou des situations rencontrées dans l'année.

2. Services offerts et conditions d'accès et d'utilisation

- ↪ Chaque élève se voit attribuer une tablette numérique équipée d'une housse et d'un chargeur spécifique. Ce matériel est la propriété de l'établissement pendant trois ans suivant les conditions de la *convention de mise à disposition de la tablette* remise en début d'année. La tablette est nominative et personnelle. L'élève en est le seul responsable et ne doit pas la prêter. L'établissement pourra à tout moment réquisitionner les tablettes pour des opérations de maintenance.
- ↪ Chaque élève obtient une dérogation pour une connexion WIFI sécurisée dans l'établissement (cette connexion n'est autorisée que sur les heures de cours).
- ↪ L'élève s'engage à respecter les points suivants :
 - ☒ L'élève doit s'assurer de venir au collège avec une tablette rechargée. Le chargeur ne sera pas porté au collège.
 - ☒ Le matériel doit être utilisé avec précaution et ne doit pas quitter sa housse de protection. La prise doit être insérée et retirée de la tablette avec soin. La tablette ne doit pas subir de chocs ou de secousse y compris lors du transport dans le sac. La tablette doit être à plat sur la table ou très légèrement surélevée (**la position verticale sur la table est interdite**).
 - ☒ L'écran doit être nettoyé avec un chiffon microfibre (les produits de nettoyage sont proscrits).
 - ☒ **Ne pas personnaliser la tablette. Toute décoration extérieure est proscrite.**
 - ☒ **L'écran de veille ne doit pas être changé.** Le système d'exploitation installé sur la tablette ne devra pas être modifié, de même que la configuration initiale.
 - ☒ Le matériel doit être utilisé **uniquement dans une salle de classe, en présence d'un professeur**. L'utilisation dans la cour est interdite sauf en cas d'activité spécifique demandée par un enseignant et sous la surveillance d'un adulte de l'établissement.
 - ☒ Lors des **récréations et de la pause méridienne, l'utilisateur doit impérativement laisser sa tablette dans sa classe ou dans la salle prévue à cet effet** et, dans tous les cas, en un lieu sécurisé.
 - ☒ La tablette est **uniquement réservée à des fins pédagogiques**.
- ↪ L'élève s'engage à signaler tout problème technique rapidement à un responsable (professeur ou personnel de l'établissement) et ne doit pas tenter d'y remédier lui-même.
- ↪ Il est **interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement** ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure. Toute diffusion non autorisée fera l'objet d'une exclusion temporaire et de dépôt de plainte.
- ↪ **L'utilisation de la tablette à la maison est sous la responsabilité des responsables légaux.**